

# Licence professionnelle Accueil professionnalisé des publics à besoins spécifiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Accueil professionnalisé des publics à besoins spécifiques. 2017, Université de Picardie Jules Verne - UPJV. hceres-02027671

**HAL Id: hceres-02027671**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027671>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Intervention sociale

Université de Picardie Jules-Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Psychologies, éducations, enseignement

Établissement déposant : Université de Picardie Jules-Verne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

### Présentation de la formation

La licence professionnelle mention *Intervention sociale* est proposée sous la forme de deux formations indépendantes, une spécialité et un parcours :

1) La spécialité « *Accueil des publics à besoin spécifique* » (ACC) vise à former des professionnels capables de prendre en considération les personnes en situation de handicap, de développer des projets leur permettant de mieux s'insérer dans notre société et de proposer des équipements adaptés (accueil et actions d'intervention sociale dans tous types de structures, publiques et privées). Elle se déroule à Beauvais et est proposée principalement en formation initiale.

2) Le parcours « *Insertion et réinsertion sociale et professionnelle* » (ISP), vise à former des professionnels de l'accompagnement social de personnes en difficultés sociales liées à l'absence d'emploi. Il se déroule à Amiens et est proposé uniquement en formation continue.

Les métiers visés de ces deux formations sont ceux des services aux personnes et aux collectivités dans le secteur social, du tourisme, des loisirs et de la culture.

### Analyse

#### Objectifs

Les objectifs de la formation sont de proposer :

1) Pour la spécialité ACC, l'étude de connaissances utiles à la compréhension des situations de handicap, des contextes socio-économiques et des cadres juridiques ; ainsi que des compétences en conseil sur les équipements spécifiques, la communication, le développement d'animations et de produits adaptés, la gestion de projets. Les métiers visés sont : chargé de mission, agent d'accueil, agent de développement de produits adaptés aux différents types de publics, coordonnateur, animateur de réseau.

2) Pour le parcours ISP, les compétences et connaissances visées sont la capacité d'analyse de la structuration du champ social ; l'accompagnement de personnes en difficulté dans le bilan de compétences et les démarches d'insertion ou de réinsertion professionnelle. L'objectif de ce parcours ouvert à partir de la spécialité ACC est de cibler un public et des situations particulières. Les métiers concernent : chargé de mission, coordonnateur, animateur de réseau, accompagnateur d'insertion, animateur en entreprise d'insertion, chargé d'accompagnement à l'insertion professionnelle, conseiller, coordinateur social, médiateur.

Les types de métiers visés sont proches, mais les objectifs des deux formations se différencient par des publics distincts, et permettent aux étudiants d'acquérir les connaissances, l'analyse critique, et les outils nécessaires à leurs futurs métiers.

### Organisation

La licence professionnelle est organisée sur deux sites différents : Beauvais (ACC) et Amiens (ISP). Le cursus propose des enseignements aux nombreux intitulés identiques, mais il n'existe pas de tronc commun partagé du fait de la séparation des lieux.

La formation est accessible à partir d'un niveau bac + 2 à des étudiants provenant d'un domaine de tourisme, SHS ou SSS.

Le parcours IPS est organisé en formation par alternance, accessible uniquement en formation continue.

Les enseignements s'articulent autour de trois grands modules et se déroulent sur une seule année universitaire :

Bases et concepts fondamentaux de l'accueil des publics à besoin spécifique (150 heures et 20 European credits transfer system (ECTS), communs à la spécialité et au parcours.

Outils (spécifiques à la spécialité ou au parcours) avec une unité d'enseignement (UE) générale, technique d'accueil de 30 heures (5 ECTS). 210 heures pour la spécialité ACC (18 ECTS) et 180 heures pour parcours IPS (18 ECTS).

La formation pratique : commune au parcours et à la spécialité : 110 heures (11 ECTS).

La formation comprend un stage obligatoire de 12 semaines (420 h pour ACC / 6 ECTS) et de 13 à 18 semaines (en alternance) pour IPS (6 ECTS).

Au total : entre 470 heures (IPS) et 500 heures (spé ACC) d'enseignements théoriques et pratiques, dont 60 heures de projet tutoré obligatoire et individuel.

18 places maximum sont ouvertes pour chacune des formations.

La diversité de cours dans le champ des *Sciences humaines, le droit et la gestion*, donne un cadre de référence solide.

Il est recommandé qu'un enseignement sur les techniques d'intervention sociale ressorte plus clairement pour ACC, ainsi que des approches en anthropologie, en psychosociologie, en droit du travail et en formation des adultes.

Pour le parcours IPS, la sociologie apparaît comme un cadre de référence majeur, ce qui justifie le rattachement d'une future mention au département de sociologie, mais une équipe plus diversifiée sera à envisager pour mieux embrasser la complexité des situations d'insertion par une équipe pluridisciplinaire en développant des modules sur l'intervention professionnelle, tant sur un plan d'apprentissages théoriques (pédagogiques, éducatifs...) que sur des apprentissages pratiques. En matière de professionnalisation, un module sur le droit du travail compléterait bien le module gestion.

L'implication de l'établissement dans l'organisation de la délocalisation n'est pas assez explicitée.

### Positionnement dans l'environnement

Le positionnement est bon pour la spécialité ACC (plus ancienne et qui a un recrutement national), et à développer pour le parcours IPS (qui reste plus local).

Les liens avec les milieux professionnels sont satisfaisants :

La spécialité ACC a développé des liens étroits avec différentes institutions de la région (structures régionales et associations) et au niveau national avec l'APF (Association des Paralysés de France).

La formation participe à différents dispositifs sur le terrain et est connue au niveau national. Sa spécificité et son attrait tiennent au fait qu'elle couvre un champ large de handicaps et de situations de handicap, contrairement à d'autres formations dans la région centrées sur un handicap spécifique.

Le parcours IPS répond aux taux de chômage élevés en Picardie y compris des jeunes, nécessitant des personnels qualifiés dans l'accompagnement aussi bien pour l'emploi que pour des personnes en situation de précarité sociale. Différentes conventions de partenariat existent avec les acteurs locaux. L'apparition de la nouvelle grande région, marque l'arrivée sur la scène d'une licence professionnelle *Intervention sociale insertion et Réinsertion sociale et professionnelle* à l'université du Littoral et à l'université de Valenciennes. Celles-ci ne présentent pas pour le moment de menace pour le recrutement, ce qui est motivé par le fait que la formation est proposée en formation continue, limitée à dix-huit candidats.

Il est conseillé d'étudier les genericités et les spécificités de ces formations au niveau régional ainsi que leur évolution possible sur le moyen terme.

### Équipe pédagogique

Pour les deux formations, l'équipe enseignante est composée pour 40 % (ACC) et 41 % (IPS) de professionnels de différents secteurs, près de 10 % de personnels d'établissements du second degré, 48 et 49 % d'enseignants UPJV.

L'équipe pédagogique présente un bon équilibre entre enseignants-chercheurs et professionnels, dont la plupart relève du champ de la *Sociologie*, et des types de professionnels du même univers. Les publics sont de plus en plus divers (handicaps rares par exemple, nouvelles formes d'exclusion, mineurs isolés... jeunes en errance), ce qui nécessiterait sans doute d'élargir la palette d'intervenants tant chercheurs que professionnels, sans oublier les personnes en situation de handicap ou de difficultés sociales et/ou professionnelles.

Les membres de l'équipe pédagogique de l'UPJV sont fréquemment en contact avec les intervenants extérieurs et participent à des actions de communication commune. L'équipe se réunit trois fois par an pour assurer l'organisation de la formation. Une participation, au moins aux réunions, de personnes elles-mêmes touchées par l'un des handicaps visés ou en difficultés professionnelles et/ou sociales, pourrait être envisagée dans la mesure du possible.

La formation devrait aussi s'ouvrir plus largement aux dimensions nationales et européennes.

<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>
<p>Les effectifs sont limités à dix-huit places maximum pour ACC et IPS, en IPS ce nombre n'est pas atteint (16 inscrits). ACC est accessible principalement aux étudiants de formation initiale et quelques professionnels en exercice pour une reconversion ou un complément de formation, ce qui contribue à l'attractivité de la formation.</p> <p>Il y a une forte diversité du public : BTS SP3S, tourisme ou ESF et parfois DUT carrières sociales, licence de psychologie ou sociologie à la recherche d'une formation plus pratique. Originaires de France, principalement régions du Nord.</p> <p>Le taux de réussite est très bon (près de 90 % en moyenne sur quatre ans).</p> <p>L'insertion professionnelle est en baisse sur la période pour l'emploi à court terme : de 81 à 58 %. Ce chiffre est compensé par une augmentation des poursuites d'études et s'explique aussi par une conjoncture moins favorable.</p> <p>IPS est accessible uniquement en formation continue (demandeurs d'emploi, salariés en reconversion - secteur banque et vente - professionnels pour acquérir une qualification reconnue et de nouvelles compétences).</p> <p>La diversité du public peut être importante : il s'agit d'étudiants de la région, le plus souvent titulaires d'un BTS, mais ayant déjà une expérience professionnelle. Quelques contrats de professionnalisation (deux à trois maximum par promotion).</p> <p>Le taux de réussite est élevé. L'insertion professionnelle se fait majoritairement en CDD.</p> <p>Les taux de réussite et d'insertion professionnelle sont corrects dans le contexte général où les employeurs connaissent peu ces formations et ne les reconnaissent toujours pas dans leurs grilles indiciaires de conventions collectives multiples, ce qui nécessite un travail collectif de reconnaissance de ces formations.</p>
<b>Place de la recherche</b>
<p>Malgré le fait qu'il s'agisse d'une licence professionnelle, une place est réservée pour la recherche : mémoire d'initiation à la recherche, à partir du stage avec les outils des sciences sociales, soutenance orale devant un jury nommé par le conseil pédagogique. Invitation à des séminaires et des journées d'étude avec le laboratoire et les enseignants-chercheurs.</p>
<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>La réflexion sur les métiers est précise du point de vue des objectifs de la formation, et une place importante est donnée au projet professionnel grâce à un tutorat. Le contact avec les milieux socio-économiques est assuré par l'intervention de plus de 40 % de professionnels dans la formation.</p> <p>Les professionnels, membres à part entière de l'équipe pédagogique, sont invités aux réunions de l'équipe.</p> <p>Le contact avec les métiers se fait aussi à travers les stages.</p> <p>Les objectifs des unités d'enseignement en termes de compétences professionnelles sont donnés et bien explicités.</p> <p>La fiche RNCP est bien renseignée, mais devra être actualisée avec les évolutions récentes.</p>
<b>Place des projets et des stages</b>
<p>Les deux formations accordent une place importante aux projets et aux stages. Le stage est une UE à part entière (420 heures pour 6 European credits transfer system (ECTS) et est le support de plusieurs travaux validant la licence professionnelle. Les stages font l'objet d'une convention institutionnelle.</p> <p>Pour ACC un stage de douze semaines minimum est effectué en fin de formation, permettant une immersion totale dans le milieu professionnel et la mise en œuvre d'un projet professionnel.</p> <p>Dans le parcours IPS (stage de treize semaines), l'organisation en alternance nécessite une recherche de lieu de stage en amont du démarrage de la formation.</p> <p>Les stages bénéficient d'un encadrement par un enseignant à chaque retour en formation et sur le lieu du stage l'étudiant est suivi par un tuteur de stage.</p> <p>L'évaluation du stage répond aux exigences de la formation professionnelle (ACC - grille d'évaluation envoyée au tuteur dans l'entreprise et rapport écrit remis aux différents tuteurs et noté par le tuteur pédagogique ; IPS - 3 travaux : mémoire, rapport de stage et projet tutoré. Contact du tuteur de stage de l'UPJV avec l'entreprise d'accueil).</p> <p>Pour IPS, l'équipe prévoit la formalisation d'un document de suivi pour capitaliser les collaborations avec les terrains de stage.</p>
<b>Place de l'international</b>
<p>La formation ouvre la voie à un recrutement international des étudiants et laisse l'opportunité d'effectuer un stage dans la région ou pays d'origine (ACC), mais des données chiffrées manquent pour en estimer la portée.</p> <p>Des enseignements en langue étrangère occupent une place correcte dans les deux formations : Anglais appliqué aux problèmes du handicap (30 heures) : 5 ECTS et Anglais appliqué aux questions de l'exclusion (30 heures) : 5 ECTS. + une UE d'Espagnol ou d'Allemand appliqués aux problèmes du handicap en ACC. Le choix de ces deux langues n'est pas assez</p>

<p>expliqué.  Les échanges de longue durée à l'international ne sont pas envisageables étant donnée la durée réduite d'une licence professionnelle.  La place limitée de l'international dans le parcours IPS tient à l'organisation en alternance qui oblige à une relative proximité entre lieu de formation et lieu de stage pratique.  Une langue autre que l'anglais devrait être envisagée dans le parcours IPS.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>Le recrutement se fait sur dossier et entretien. Les modalités sont plus poussées pour le parcours IPS : tests écrits en compréhension et capacité de rédaction.  L'équipe ACC envisage également des tests écrits pour les prochains recrutements.  Un accès aux personnes non titulaires d'un niveau bac +2 est possible, au titre de la VAP 85 après analyse de leur expérience.  Il n'y a pas de dispositif d'aide à la réussite spécifique, ni de mention de passerelles, mais un encadrement individualisé des mémoires et rapports de stage. Un tel dispositif pourrait cependant être pertinent étant donné l'hétérogénéité de l'origine des étudiants, potentiellement source de différences de niveaux.</p>
<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>La modalité d'enseignement privilégiée est l'articulation de cours magistraux et de travaux dirigés. Le calendrier du parcours IPS a été adapté en aménageant la formation par alternance.  Le numérique a sa place  1) dans certains projets d'étudiants, par exemple le logiciel particulier, ACTIS, logiciel servant à l'évaluation des sites pour l'obtention du label « tourisme et handicap » ;  2) dans l'apprentissage des langues ;  3) dans le recours à un ENT ;  4) dans le cadre d'apprentissages de logiciels spécifiques utiles aux projets tutorés.  Le volume d'heures et la place consacrée au numérique dans les enseignements sont cependant faibles.  L'étude de la place du numérique dans les contextes particuliers de l'insertion sociale n'est pas mentionnée, et pourrait être importante à intégrer. Le numérique est trop faiblement développé comme objet d'étude (en tant qu'outil professionnel).</p>
<b>Évaluation des étudiants</b>
<p>Les MCC et la composition des jurys suivent le cadre institutionnel de l'UPJV.  La composition des jurys est classique, avec un conseil pédagogique élargi aux membres du jury de soutenance : professionnel du secteur, directeur de mémoire, responsable pédagogique ou administratif de la formation.  Le redoublement est possible (mais il n'est pas précisé combien de personnes en bénéficient).  Il est important de noter que pour le parcours IPS les MCC ont été modifiées en 2015/2016, à la demande du CFVU, pour une meilleure correspondance avec les ECTS afin de mieux valoriser les épreuves fondamentales : rapport de stage, mémoire et projet tutoré, dans l'attribution des ECTS (essentiels dans le projet de professionnalisation).</p>
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
<p>Les compétences attendues sont définies par unité d'enseignement, mais de façon inégale, et la manière de les acquérir manque de précision, sauf en ce qui concerne le suivi des stages. La notion de transversalité n'est pas suffisamment développée.  Lorsque le rapport d'auto-évaluation indique que « les évaluations d'UE sont établies en relation avec les compétences attendues », cela ne dit pas assez sur les critères de l'évaluation. La fiche RNCP n'est pas suffisamment détaillée sur ce point, elle est très générale et ne montre pas les spécificités des compétences à acquérir pour la spécialité ACC et le parcours IPS.  Pas de suivi de l'acquisition des compétences mentionné dans le dossier, sauf pour le stage (encadrement individualisé).  Le supplément au diplôme ne mentionne aucune information spécifique sur le parcours IPS et ses particularités.</p>
<b>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</b>
<p>Il n'y a pas de conseil de perfectionnement mis en place, mais la spécialité ACC s'appuie sur une commission d'Évaluation composée d'enseignants, d'étudiants, de personnel administratif et de professionnels pour faire l'évaluation de la formation une fois par semestre. La constitution d'un conseil de perfectionnement est demandée par l'UPJV et devrait fonctionner pour 2016-17.</p>

Le parcours IPS organise deux réunions pédagogiques par an. Un bilan est réalisé en fin d'année avec les étudiants par le biais d'un questionnaire. Un conseil de perfectionnement a déjà été formalisé pour réunir six personnes représentatives des acteurs de la formation : deux enseignants titulaires, deux professionnels, et deux représentants des étudiants de la LP.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- La place des stages, obligatoire pour ACC et proposant un encadrement individualisé en IPS.
- La participation importante des professionnels.
- Un recrutement national (notamment pour ACC).

### Points faibles :

- Le suivi de l'acquisition de compétences n'est pas clairement décrit
- Manque de lisibilité des passerelles au sein de l'université permettant d'accéder à la licence
- Le numérique est trop faiblement développé

### Avis global et recommandations :

Cette licence professionnelle avec ses deux formations est bien adaptée aux besoins émergents des publics et des employeurs.

Une diversification des enseignements est à envisager (intervention sociale, anthropologie, psychosociologie, droit du travail...), afin de justifier la proposition des deux formations sous la forme de deux mentions distinctes dans des champs de formation distincts. Il est recommandé de diversifier les profils de l'équipe pédagogique, sans oublier la participation à l'organisation de la formation de personnes en situation de handicap ou en difficultés professionnelles et/ou sociales.

Une valorisation du projet tutoré et du mémoire est à rechercher dans les modalités d'évaluation et contribuerait à renforcer le suivi et la valorisation des compétences des étudiants.

Afin d'améliorer l'attractivité de la formation, il est recommandé de proposer en amont (ou en parallèle) des modules d'adaptation pour l'entrée en formation de publics hétérogènes. L'étude des raisons pour lesquelles les étudiants obtiennent majoritairement des CDD à l'issue de la formation devrait être envisagée.



# Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité  
et  
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil  
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : [franck.dibitonto@u-picardie.fr](mailto:franck.dibitonto@u-picardie.fr)

**Monsieur le Président**

HCERES  
2 Rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation  
LICENCE PROFESSIONNELLE INTERVENTIONS SOCIALES

Vos Réf **C2018-EV-0801344B-DEF-LP180013615-018811-RT**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom de la directrice de l'UFR Sciences humaines, sociales et philosophie à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, la directrice, les responsables de formation et moi-même tenons à vous apporter les remarques suivantes :

**Organisation**

Concernant la suggestion d'une équipe plus diversifiée relative au parcours IPS « pour mieux embrasser la complexité des situations d'insertion par une équipe pluridisciplinaire, en développant des modules sur l'intervention professionnelle, tant sur un plan d'apprentissages théoriques (pédagogiques, éducatifs...) que sur des apprentissages pratiques", il convient de préciser que :

- Le parcours IPS se situe dans le champ de l'accompagnement individualisé. Il se réfère prioritairement à la sociologie dans ce qu'elle permet une compréhension des publics, des dispositifs de prise en charge et des politiques sociales et de l'emploi auxquelles ces dispositifs se réfèrent.
- le parcours embrasse déjà un champ disciplinaire plus diversifié avec l'économie sociale et solidaire, la psychologie clinique et la psychologie sociale, notamment pour tout ce qui concerne la situation d'accompagnement et l'analyse des expériences acquises en période en entreprise (alternance)
- le volume horaire relativement restreint ne permet pas de diversifier encore davantage.

Concernant l'équipe pédagogique de la spécialité ACC, dont il est dit qu'elle « présente un bon équilibre entre enseignants-chercheurs et professionnels, dont la plupart relève du champ de la Sociologie... », elle ne comporte pas d'enseignants de sociologie, mais des enseignants de psychologie et des professionnels du même univers.

S'agissant de l'ouverture plus large aux dimensions nationales et internationales, les étudiants d'ACC, dans le module 1, UE1 « connaissance des publics » et UE3 « connaissances législatives », travaillent sur la prise en compte du handicap dans les institutions européennes et internationales ainsi que dans les autres Etats de l'Europe et du monde. 2 étudiantes sont actuellement en stage à l'étranger, une en Angleterre et une en Suisse et un mémoire a déjà été rédigé sur une comparaison entre la prise en charge du handicap psychique en Belgique et en France.

Enfin pour ce qui a trait à l'ajout d'un module sur le droit du travail dans la spécialité ACC, ce thème est traité. Il est inséré dans l'UE « droit général et droit du handicap pour le travail des personnes en situation de handicap ». Il conviendra donc de le rendre plus visible.

**Place de l'international**

A propos de la suggestion d'« envisager une autre langue que l'anglais en IPS », cette possibilité existe déjà dans le cadre de la maison des langues mais priorité est donnée à l'anglais comme langue internationale, pour les professionnels se destinant notamment au champ de l'accueil des réfugiés, des migrants, ...

Cette seconde langue est également présente dans la spécialité ACC qui propose 2 langues vivantes : l'Anglais + Allemand ou Espagnol. Cependant, nous constatons que c'est parfois difficile pour certains étudiants qui ont Italien comme LV2 ou qui n'ont pas pratiqué de LV2 depuis le collège.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université  
de Picardie Jules Verne**



**Mohammed BENLAHSEN**